

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2016– approbation de la décision modificative n°1Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°1/16 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2016	DM 1	Total budget 2016
Recettes de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	39 854 000 €
Dépenses de fonctionnement	39 553 000 €	301 000 €	39 854 000 €
Recettes d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	26 842 000 €
Dépenses d'investissement	26 410 000 €	432 000 €	26 842 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Un abondement comptable net de la section d'investissement de 432 000 €

En dépenses :

- 10 100 € d'achat d'un véhicule (financé par l'agence régionale de santé) pour le SSIAD ;
- 125 000 € d'opérations pour comptes de tiers (travaux faits pour le compte de Fontenay-aux-Roses et Vallée Sud-Grand Paris, qui nous sont ensuite remboursés) ;
- 161 000 € d'honoraires pour les opérations de rénovation de la bibliothèque et de l'église, liés à des avancements d'études plus rapides qu'envisagé au budget ;
- 50 000 € complémentaires pour l'achat de logiciels initialement prévu en 2017, suite à l'avancement de projets plus rapide qu'envisagé au budget ;
- 82 000 € de compléments pour les acquisitions foncières à réaliser au cours de l'exercice 2016 (complément de prix, frais de notaire) ;
- 4 000 € d'opérations d'ordre de reprises de subventions transférables (compensées en recettes).

En recettes :

- inscription des 416 000 € du produit de la vente du terrain du 2 bis avenue Jules-Guesde, suite à la signature de la promesse de vente (délibération du 30 juin 2016) ;
- 1 000 € d'opérations d'ordre (compensées en dépenses ou en recettes de fonctionnement) ;
- 125 000 € de remboursements dans le cadre des opérations pour comptes de tiers ;
- réduction de 110 000 € de la prévision d'emprunt. Comme habituellement, la prévision d'emprunt est réduite en fonction des recettes nouvelles certaines connues en cours d'année et des réductions de prévision de dépenses.

Un abondement comptable de la section de fonctionnement de 301 000 € :

En dépenses :

- 294 000 € de frais de personnel, liés à la rémunération des animateurs pour les NAP et l'espace Rotonde, l'augmentation du nombre d'ATSEM liée à l'ouverture d'une classe et l'encadrement des études dirigées compte tenu de l'augmentation importante constatée du nombre d'enfants inscrits ;
- 7 000 € de dépenses diverses (réimputation des frais de médecine du travail et de la subvention ADIB, reversement de la quote-part de la taxe de séjour).

En recettes :

- 127 000 € de recettes supplémentaires de la taxe additionnelle aux droits de mutation ;
- 127 900 € d'augmentation des recettes des produits des services, suite à des hausses de fréquentation ;
- 33 000 € de DGF supplémentaire notifiée par rapport à l'inscription budgétaire ;
- 10 100 € de subvention de l'ARS pour l'achat d'un véhicule pour le SSIAD ;
- 3 000 € d'opérations d'ordre (dont un virement de crédit de + et - 724 300 €, budgétairement neutre, entre différents comptes pour financer les versements de quote-part entre la métropole du Grand Paris et Vallée Sud-Grand Paris).

Cette décision modificative permet de réduire la prévision d'emprunt globale de 110 000 € et ne modifie pas l'autofinancement prévisionnel.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°1 au budget de la Ville, exercice 2016, mentionnée dans le tableau annexé.